

4 DE JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 10 JUIN 2024

ID : 091-219106663-20240603-DELCM04202436-DE



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2024_36

L'An deux mil vingt-quatre, le 3 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/05/2024

DATE D’AFFICHAGE : 30/05/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à Mme Isabelle ARMAND, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

Excusé(es) non représenté(es) : M. Arnaud CHERON, M. Thierry ETIENNE, M. Louis BREC.

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA COMMUNE DE VILLEJUST – ECLAIRAGE PUBLIC.

VU l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particuliers les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU l'article L 2171-3 du code de la Commande publique ;

VU la délibération DEL CM01_2020_004 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 relative aux délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur Le Maire ;

VU la délibération DEL CM06_2022_063 du Conseil Municipal du 07 novembre 2022 portant sur le plan de sobriété énergétique de la Commune ;

CONSIDERANT que la Commune de Villejust a lancé une procédure de mise en concurrence le 22 mai 2024 pour son futur Marché Public Global de Performance Energétique associant la réalisation de travaux, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes, pour une durée de 10 ans ;

CONSIDERANT que ce Marché Public Global de Performance (MPGP) est un marché global d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Commune, associé à un programme de travaux d'amélioration avec un engagement sur les performances énergétiques ;

CONSIDERANT que la Commune peut solliciter les subventions au titre du dispositif « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » et du dispositif des Territoires à énergie positive pour la croissance verte et toutes aides financières régionales et départementales ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale finances -moyens généraux et cadre de vie en date du 28 mai 2024;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents acteurs susceptibles de participer au financement de l'opération tels que l'Etat au titre du DSIL, la Région, le Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

D'INSRIRE ET D'IMPUTER les dépenses afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/06/2024*

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

